



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

**OBJET : SOUSCRIPTION PRÊT DE 1.500.000 €. –
CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE COTE D'AZUR**

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME FRANCINE OBELISCO A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022.
Délibération N° DM_20221110N135

**OBJET : SOUSCRIPTION PRÊT DE 1.500.000 €. – CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL PROVENCE
COTE D'AZUR**

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, informe l'assemblée délibérante que le financement des programmes d'investissement nécessite de solliciter un prêt d'un montant de 1.500.000 €.

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs établissements bancaires.

Après étude des différentes propositions, il vous est proposé de retenir le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions suivantes :

Type de financement : Prêt à taux variable dénommé EURIBOR

Durée : 30 ans

Index de base : EURIBOR 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 1,17 %. La valeur de l'index est déterminée au jour de l'édition du contrat

Périodicité des échéances : Trimestrielle

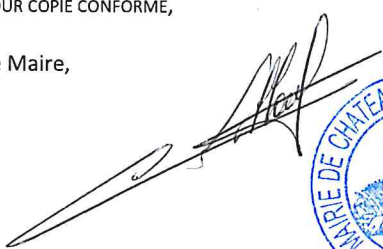

Type échéances : variable

Révision du taux : Trimestrielle

Frais de dossier : 2.250 €. – Pas de parts sociales

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** de contracter un prêt de 1.500.000 €. auprès du Crédit Agricole aux conditions présentées,
- **DECIDE** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7-3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE DIX NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p> René VILLARD</p> <p></p>
--	--